



## Rapport Sommaire

Concernant le présent incident grave, une enquête sommaire a été conduite selon l'article 46 de l'ordonnance du 17 décembre 2014 sur les enquêtes de sécurité en cas d'incident dans le domaine des transports (OEIT), état le 1<sup>er</sup> février 2015 (RS 742.161). L'objectif du présent rapport est de tirer des leçons de l'incident.

<b>Type d'aéronef</b>	Aerospool WT9 (Dynamic)	F-JDMN	
<b>Exploitant</b>	Privé		
<b>Propriétaire</b>	Privé		
<b>Pilote</b>	Citoyen français, année de 1943		
<b>Licence</b>	Brevet et licence de pilote d'ULM <sup>1</sup>		
<b>Heures de vol</b>	<b>total</b> ca.1500 h	<b>au cours des 90 derniers jours</b> - h	
	<b>sur le type en cause</b> - h	<b>au cours des 90 derniers jours</b> - h	
<b>Lieu</b>	Aéroport de Sion (LSGS)		
<b>Cordonnées</b>	---	<b>Altitude</b> ---	
<b>Date et heure</b>	03 octobre 2018, 13 h14 (LT = UTC + 2 h)		
<b>Type d'exploitation</b>	Privé		
<b>Règles de vol</b>	Règles de vol à vue ( <i>Visual Flight Rules – VFR</i> )		
<b>Lieu de départ</b>	Sion (LSGS)		
<b>Destination</b>	Sion (LSGS)		
<b>Phase de vol</b>	Décollage		
<b>Nature de l'incident grave</b>	Barre de remorquage attachée		
<b>Personnes blessées</b>	<b>Membres d'équipage</b>	<b>Passagers</b>	<b>Autres personnes</b>
Légèrement blessé	0	0	0
Pas blessés	1	0	sans objet
<b>Dommages à l'aéronef</b>	Aucun		
<b>Autres dommages</b>	Aucun		

<sup>1</sup> ULM: aéronef ultra-léger motorisé

**Déroulement de l'incident grave**

Lors de la visite pré-vol, le pilote ne se rend pas compte que la barre de remorquage est toujours attachée à la roue de poue.

Au moment où le pilote essaye de rentrer le train après le décollage, il constate qu'il y a un problème avec le train et fait demi-tour. Après un passage à basse altitude (*low pass*) trois minutes plus tard, la tour de contrôle avise le pilote que la barre est toujours accrochée. Le pilote décide de faire un atterrissage sur la piste après le câble militaire.

L'avion se pose à 13h25 avec la barre accrochée et s'immobilise sur la piste.

**Constatations**

Le Service suisse d'enquête de sécurité (SESE) a pris note de l'incident grave le 9 octobre 2018 suite à un rapport envoyé par les responsables de l'aéroport de Sion. Une déclaration de l'incident grave selon l'article 17 de l'ordonnance sur les enquêtes de sécurité en cas d'incident dans le domaine des transports (OEIT) au centre d'alerte de la Garde aérienne suisse de sauvetage (REGA, tél. 1414) n'a pas été effectuée.

Berne, 17 octobre 2018

Service suisse d'enquête de sécurité